

option Loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif

RNCP1832 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BAPAAT — Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	44067, 15466
Code(s) ROME	G1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	29/07/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'assistant animateur technicien – option tout public dans les sites et structures d'accueil collectif - exerce son activité sous la responsabilité pédagogique, technique et logistique d'un animateur de niveau supérieur. Il contribue à la sécurité du public qu'il encadre.

L'activité professionnelle de l'assistant animateur s'exerce à partir d'un ou plusieurs supports techniques qui relèvent d'activités socioculturelles (jeux, activités théâtrales, image et son vidéo, image et son radio, arts et traditions populaires...) comme des activités physiques et sportives (escalade, course d'orientation, bicross, vélo tout terrain, canoë-kayak, randonnée équestre...), dans la limite des cadres réglementaires.

1- Il participe à l'encadrement de tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et informe tous les publics au sein de sa structure.

Il organise la vie collective et développe les relations sociales.

Il conduit son animation en veillant à préserver l'intégrité physique du public.

2- Il participe à l'encadrement des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il organise, encadre, anime et accompagne, dans le respect du projet d'animation global de la structure, des projets de loisirs et de développement des personnes.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et intervient dans le projet d'activité :

Il conduit son animation dans le cadre du projet pédagogique de l'institution.

Il participe à la vie de la structure et à son développement.

Il participe à la gestion logistique, administrative et comptable du projet d'animation de la structure.

Il suit et rend compte de l'avancement du projet d'animation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

1

Accueillir l'utilisateur, l'écouter, le renseigner et l'orienter.

Adapter ses actions aux caractéristiques, besoins, attentes et motivations du public.

Créer, comprendre et gérer la dynamique du groupe.

Mettre en œuvre les premiers secours.

2

Connaître et utiliser les principes de base de la pratique des activités-support.

Maîtriser et appliquer dans son intervention la réglementation des activités-support et les mesures de prévention et de sécurité associées.

Intégrer dans son intervention les caractéristiques écologiques du milieu :

- Recueillir tous types d'information sur les caractéristiques d'un site ;
- Prendre en compte et respecter l'écologie des différents milieux et grands ensembles naturels lors de la mise en place d'activités-support.
- Respecter la réglementation de protection des sites ;

Maîtriser les techniques d'orientation :

- Utiliser les supports techniques et instruments de l'orientation à lecture directe ;
- Choisir et modifier un itinéraire à partir de supports et en fonction des paramètres relevés ;
- S'orienter et progresser à l'aide de supports techniques usuels sur un itinéraire existant.

Maîtriser l'utilisation d'appareils audiovisuels : installer et utiliser des appareils d'enregistrement audiovisuel ou de diffusion dans les contextes ne nécessitant que des réglages élémentaires, des appareils d'enregistrement sonore.

Maîtriser l'utilisation de matériaux sonores : réaliser des collages, découpages, amorces de bandes sonores.

Utiliser l'éclairage et matériaux visuels : régler et utiliser des éclairages scéniques simples.

3

Se repérer dans l'environnement institutionnel et associatif relatif à la pratique de l'activité.

Repérer les partenaires de sa structure.

Comprendre les différentes missions et l'organisation de la structure.

Effectuer des opérations administratives et de comptabilité élémentaires.

Utiliser les principaux outils de bureautique : mise à jour, saisie, impression.

Recueillir les attentes des publics.

Rendre compte de son action d'animation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'assistant animateur technicien exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat - tout établissement développant une activité socio-éducative ou socioculturelle et sportive : villages vacances, gîtes ruraux, bases de loisirs, stations thermales, stations balnéaires, offices de tourisme ... Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs (travail saisonnier, occasionnel ou permanent).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Assistant animateur Opérateur territorial des APS (sur concours) ou adjoint d'animation

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'assistant animateur technicien est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BAPAAAT et à l'application de l'arrêté du 21 mars 2003 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer l'animation et la direction en centre de vacances et de loisirs.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €

Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 780
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par le directeur régional de la jeunesse et des sports ou son représentant, est désigné par le directeur régional de la jeunesse et des sports. Il est souverain dans ses évaluations et délibérations dans le cadre de la réglementation en vigueur. Outre le président, le jury comprend à parts égales :

- des membres de l'Administration ;
- des membres choisis, notamment :

§ pour un tiers parmi les employeurs concernés par les activités couvertes par l'option professionnelle loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif ;

§ pour un tiers parmi les organismes de formation ;

§ pour un tiers parmi les salariés concernés par les activités couvertes par l'option professionnelle loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif et les représentants des syndicats professionnels concernés par l'option loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif.

Le jury peut, en tant que de besoin, faire appel à des experts particulièrement qualifiés au regard de l'option et du ou des support(s) technique(s) considérés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, VAE

Idem

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 871 €
Selon la branche	5 871 € – 6 161 €
Prise en charge	Branches concernées
5 871 €	Valeur par défaut · 209 branches
6 138 €	CPNEF des organismes de tourisme, CPNEFP hôtellerie de plein air
6 161 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 124 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 29/07/2022

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

<http://www.cidj.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1832/>